

Par onze voix sur quinze, les délégués du Smeved choisissent l'incinération

Par 11 voix sur 15 votants, les délégués du Smeved ont choisi hier la filière d'élimination des déchets comportant à la fois incinération et compostage. La décision a provoqué la fureur des manifestants du Collectif des Mauges

La réunion du Syndicat mixte d'études pour la valorisation et l'élimination des déchets (Smeved) a été rondement menée hier à Cholet. Après un tour de table où plusieurs délégués ont pu exprimer leurs opinions (lire par ailleurs), Gérard Fauconnier, président du Syndicat,

Le scénario du Collectif des Mauges a obtenu deux voix

a demandé aux quinze membres du comité syndical de voter pour l'une des cinq filières d'élimination des déchets ménagers. Didier Patarin, représentant la Communauté d'agglomération du choletais, a vainement demandé un report de la décision, obtenant simplement que le vote se déroule à bulletin secret.

Sans surprise, c'est la filière 3 préconisant la formule de l'incinération associée à du compostage qui a été choisie. Par onze voix sur quinze votants. Le scénario 5 (soutenu par le collectif des Mauges) a obtenu deux voix alors que les scénarios 1 et 2 obtenaient chacun une voix.

270 000 habitants concernés

« C'est maintenant que tout commence » a indiqué le président du

cat, a demandé aux quinze membres du comité syndical de voter pour l'une des cinq filières

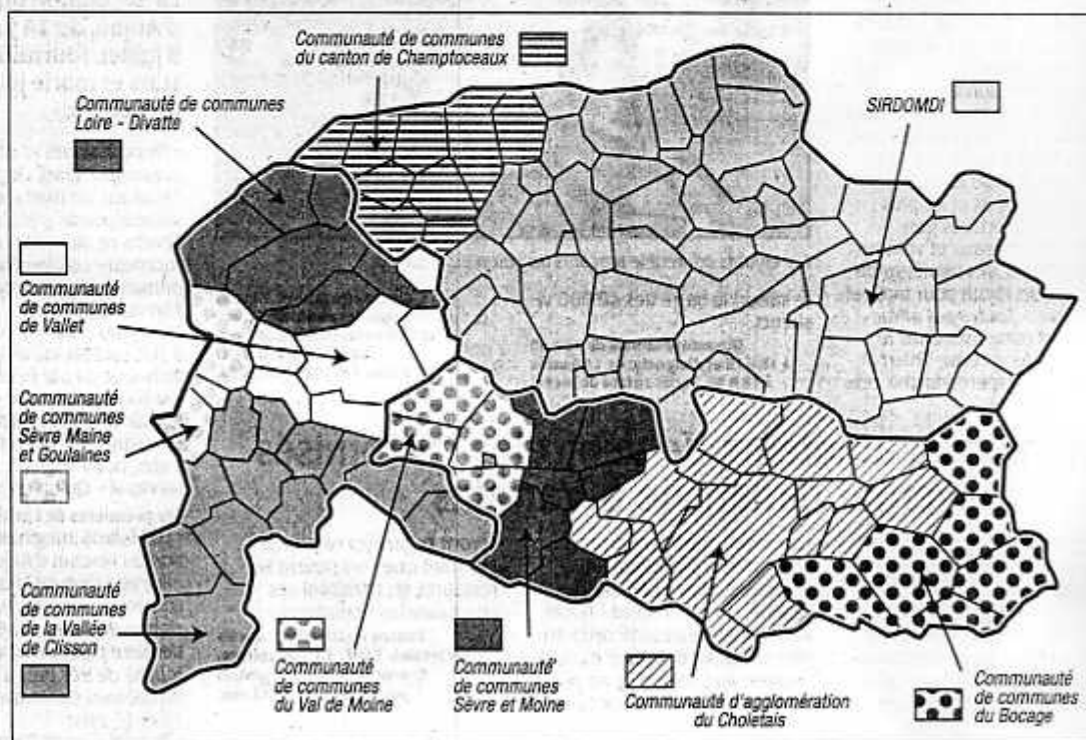
d'élimination des déchets ménagers.

Didier Patarin, représentant la Communauté d'agglomération du choletais, a vainement demandé un report de la décision, obtenant simplement que le vote se déroule à bulletin secret.

Sans surprise, c'est la filière 3 préconisant la formule de l'incinération associée à du compostage qui a été choisie. Par onze voix sur quinze votants. Le scénario 5 (soutenu par le collectif des Mauges) a obtenu deux voix alors que les scénarios 1 et 2 obtenaient chacun une voix.

270 000 habitants concernés

« C'est maintenant que tout commence » a indiqué le président du



Dix collectivités réparties sur un territoire de 270 000 habitants comprenant 113 communes ont pris part à la décision du Smeved. Sur 15 votants, 11 ont choisi la filière préconisant de conserver l'incinération associée à une formule de compostage

Smeved une fois la décision prise alors que les manifestants du Collectif des Mauges envahissaient la salle des délibérations et marquaient haut et fort leur mécontentement.

La décision prise hier est une orientation. Elle engage une dizaine de collectivités regroupant 113 communes sur les départements du Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique représentant près de 270 000 habitants produisant un total de 61 500 tonnes de déchets. D'autres décisions et des engagements concrets sont attendus des élus dans les prochains mois, à commencer par le choix de l'incinérateur, la modernisation du site de compostage et la diminution à la source du volume des déchets ménagers. Le scénario

retenu prévoit en effet une réduction annuelle de 0,5 % du volume des déchets ce qui nécessitera une sensibilisation forte des populations comme l'ont souligné hier plusieurs délégués.

On ne reviendra pas en arrière...

Didier Patarin a souhaité que le Smeved attende les résultats des études en cours (en particulier celle de l'Institut de veille sanitaire) portant sur l'impact des incinérateurs sur la santé et les risques de cancers. Il a également posé la question du recyclage des mâchefers issus de l'incinération et vanté l'expérience de compostage menée à Lezay dans le Sud des Deux-Sèvres avant de proposer de « repousser toute décision... Si on part sur l'incinérateur on ne reviendra jamais en arrière ».

Seul Roland Ouvrard, représentant la Communauté de communes du Bocage, a soutenu cette prise de position, se déclarant lui aussi « pas favorable à l'incinération » en lui préférant le compostage individuel, seul capable de réduire à la source le volume des déchets.

Les deux élus n'ont pas été entendus. « Il y a un moment où il faut décider. On ne peut pas reculer éternellement et attendre le moment où l'on trouve la merveille. Nous sommes là pour faire un choix, pourquoi reculer de six mois ? » a conclu Gérard Fauconnier en mettant fin au débat. Le vote qui a suivi lui a donné raison. Les manifestants y ont vu une décision courue d'avance.

Bruno Mollard et Alain Tissot

Les opposants : « Vous êtes coupables, s'il y a des problèmes vous serez responsables »